

Initiatives de Recherche à Grenoble Alpes (IRGA)

Année 2022

Date limite de soumission des projets : 10 décembre 2021

L'appel à projets IRGA 2022 de l'Université Grenoble Alpes a pour objectif d'inciter au développement de projets de recherche et d'innovation issus des laboratoires de l'UGA afin d'accompagner les scientifiques du site dans leur projet de recherche et de contribuer à la politique scientifique, l'impact socio-économique et culturel ainsi qu'à la politique internationale du site. Cet appel à projets a été préparé au sein de la Vice-Présidence Recherche et Innovation et de la Vice-Présidence Relations Internationales. Il a fait l'objet d'une concertation menée par la Commission de la Recherche (CR) du Conseil Académique (CAc) de l'UGA, en particulier avec le groupe de travail sur l'accompagnement des projets de recherche.

L'appel est financé par les contributions de l'UGA, de Grenoble INP - UGA, de Sciences Po Grenoble - UGA, de l'ENSAG – UGA et de Inria. Le pack IA du volet projets exploratoires-émergents est financé par l'Institut MIAI Grenoble Alpes. Le LabEx Persyval contribue au financement de projets exploratoires-émergents du pôle MSTIC.

L'appel à projets IRGA s'adresse à l'ensemble de la communauté scientifique et académique (chercheurs, enseignants-chercheurs et assimilés), sans restriction en termes de disciplines ou de méthodologie. Les financements sont accordés sur projet et devront justifier du besoin des moyens demandés.

Trois dispositifs sont ici ouverts :

1. Projets exploratoires et émergents,
2. Projets d'innovation par pré-maturation,
3. Projets en collaboration avec un partenaire international.

Un même porteur ne peut déposer qu'un seul projet tous dispositifs confondus. Tous les volets sont accessibles aux laboratoires des pôles de recherche de l'UGA, incluant les UMRs de l'USMB. Le pack IA du volet 1 et les volets 2 et 3 sont accessibles aux instituts (Leti, Liten, List) de la Division de la Recherche Technologique (DRT) du CEA Grenoble. Les objectifs et modalités ainsi que les possibilités de financement par dispositif sont décrites ci-après.

- Adresse de contact : rv-idex@univ-grenoble-alpes.fr
- Coordonnées des pôles de recherche et du CEA-DRT :
 - CBS directoire-cbs@univ-grenoble-alpes.fr
 - MSTIC directoire-mstic@univ-grenoble-alpes.fr
 - PAGE directoire-page@univ-grenoble-alpes.fr
 - PEM directoire-pem@univ-grenoble-alpes.fr
 - PSS directoire-pss@univ-grenoble-alpes.fr
 - SHS directoire-shs@univ-grenoble-alpes.fr
 - CEA-DRT direction-scientifique-drt@cea.fr

■ Projets exploratoires et émergents

Critères	Modalités
Objectifs	<p>Soutien et accompagnement de dynamiques scientifiques émergentes et exploratoires.</p> <p>Les projets pourront être de deux ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer de nouvelles approches, méthodes ou développements disciplinaires ou interdisciplinaires. - prendre la forme d'une étude pilote ou préliminaire visant à étoffer une thématique de recherche, et qui servira de tremplin pour un dépôt de projet plus ambitieux (ANR, ERC, ...).
Modalités	<p>La transversalité ou la transdisciplinarité est favorisée mais ne constitue pas un critère obligatoire. Un projet peut impliquer deux pôles de recherche. Dans ce cas, le progrès des connaissances attendu pour chacune des communautés impliquées devra être explicité.</p> <p>Les projets ne peuvent pas être le simple prolongement d'une thèse ou d'un projet antérieur.</p> <p>Les projets impliquant au moins deux équipes ou laboratoires membres des pôles de recherche sont encouragés. Ce point est obligatoire pour les pôles SHS et PEM, sauf pour les nouveaux arrivants (ancienneté sur le poste d'au plus 3 ans en septembre 2021, tout congé parental, maternité, maladie, etc. supérieur à trois mois repoussant ce délai d'une année).</p> <p>Pour un porteur ayant bénéficié d'un financement IRS-ISP 2020 ou IRGA 2021, la participation à un nouveau projet doit rester exceptionnelle et porter sur une thématique distincte.</p>
Financement	<p>Pack 1 : Fonctionnement / investissement jusqu'à 30 k€.</p> <p>Pack 2 : Allocation doctorale de recherche (ADR) + accompagnement de 25 k€ maximum.</p> <p>Pack 3 (pour les pôles MSTIC, SHS et PSS) : Contrat post-doctoral de 24 mois + budget d'accompagnement de 25 k€ maximum.</p> <p>Pack IA (tous les pôles) : Contrat post-doctoral en intelligence artificielle (IA) de 12 mois + budget d'accompagnement de 2,5 k€. Un membre d'une UMR sans tutelle UGA ne peut pas être porteur d'un projet dans ce pack.</p>
Critères d'évaluation	<p><i>Qualité du projet</i> : originalité au-delà de l'état de l'art national et international, caractère émergent et exploratoire, renouvellement méthodologique, ambition scientifique et/ou technologique des objectifs.</p> <p><i>Faisabilité</i> : adéquation des moyens humains et méthodologiques aux objectifs du projet, analyse et remédiation des risques, Si Pack 2 : cohérence entre le projet de recherche doctorale et le projet global.</p> <p><i>Impact</i> : émergence de la thématique, importance des résultats attendus par rapport à l'état de l'art, stratégie de dissémination, contribution au développement de l'excellence scientifique et de l'innovation technologique ou sociale au sein de l'UGA, renforcement du potentiel de dépôt de projets nationaux ou européens.</p> <p>De plus, les projets du Pack IA devront s'inscrire dans un des axes de l'Institut MIAI Grenoble Alpes (voir miai.univ-grenoble-alpes.fr/recherche). Des projets transverses à ces axes ou portant sur des thématiques autres mais avec un ancrage important en IA peuvent toutefois être déposés.</p>
Sélection des projets	<p>Le conseil de pôle constituera un comité <i>ad hoc</i> chargé d'élaborer une proposition de sélection et de financement de projets. Une première phase de présélection pourra permettre de retenir les projets à envoyer pour expertise externe. Le cas échéant, cette présélection s'appuiera sur deux évaluations internes afin de bénéficier d'une lecture contradictoire.</p> <p>Les projets de Pack 1 seront évalués par deux experts qui peuvent être internes à l'UGA.</p>

	<p>Les projets de Pack 2, 3 et IA seront évalués par deux experts dont au moins un extérieur à l'UGA.</p> <p>Pour protéger la confidentialité du projet, le porteur peut demander qu'il n'y ait pas d'évaluateur externe en le justifiant ou au contraire demander une expertise exclusivement externe (si concurrence en interne sur le site, par exemple).</p> <p>Les projets du Pack IA seront sélectionnés par le bureau scientifique de l'Institut MIAI Grenoble Alpes qui travaillera en coordination avec les pôles de recherche.</p> <p>Le comité veillera à ce que les financements accordés contribuent à assurer la diversité scientifique sur le site grenoblois.</p>
--	---

■ Projets d'innovation par pré-maturation

Critères	Modalités
Objectifs	Initier la transformation de résultats de recherche en produits, méthodologies et services pour leur transfert vers le monde socio-économique ou culturel.
Modalités	<p>Le dispositif cible la phase de pré-maturation, c'est-à-dire les toutes premières étapes des projets de valorisation, en amont de la maturation, de l'incubation et du transfert. La subvention accordée doit permettre de développer un prototype démonstrateur, réaliser une preuve de concept ou mettre à l'épreuve une méthodologie de façon à orienter ensuite le projet en maturation.</p> <p>Si l'acteur socio-économique ou culturel ciblé pour le transfert est déjà identifié, il peut être associé au projet. Ce partenaire non-académique doit alors apporter des moyens pour réaliser le programme de pré-maturation.</p> <p>Un projet de maturation ou de co-maturation avec un partenaire non-académique est attendu à la fin du projet, incluant alors une contractualisation, par exemple avec la SATT Linksium Grenoble Alpes, ou un partenaire socio-économique ou culturel. L'effet levier peut inclure la création de laboratoires communs.</p> <p>Le dépôt de projets dans les domaines des sciences humaines et sociales ou issus des CDP en cours est fortement encouragé.</p>
Financement	<p>Fonctionnement / investissement de 40 à 80 k€, incluant les coûts RH.</p> <p>Possibilité de financement de mois de post-doctorant, d'ingénieur ou de technicien.</p> <p>Durée des projets : de 1 à 2 ans.</p>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel de valorisation et de transfert, - Crédibilité de la démarche proposée, cohérence et efficacité du plan de travail, - Effet levier du financement, - En cas de cofinancement par un partenaire : <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence du partenariat, - Gouvernance du projet. - En cas d'innovation technologique : niveau de maturité au démarrage du projet (TRL* ≤ 3). <p>*Technology Readiness Level, https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014_2015/annexes/h2020-wp1415-annex-g-trl_en.pdf</p>

Sélection des projets	<p>Les projets scientifiques seront expertisés par les pôles de recherche et la DRT pour les projets issus de ses instituts.</p> <p>Les critères de valorisation seront examinés par le comité Innovation qui proposera une liste de projets retenus et financés. Ce comité sera constitué de personnalités issues du monde socio-économique et culturel, de représentants des pôles et de représentants des partenaires de l'UGA, tous choisis pour leur expertise en valorisation. La composition du comité sera rendue publique le 15 novembre 2021 au plus tard.</p>
------------------------------	--

■ Projets internationaux

Critères	Modalités
Objectifs	<p>Cet appel à projets vise un triple objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer les partenariats stratégiques globaux de l'UGA, en particulier dans les disciplines plus faiblement représentées dans les coopérations existantes, - permettre le développement de nouvelles collaborations avec des partenaires internationaux qui contribueront au rayonnement de l'UGA, - initier des coopérations de recherche avec les partenaires de l'Université Européenne Unite! et du réseau Aurora. <p>L'UGA met en place et développe un nombre limité de partenariats stratégiques globaux (<i>Comprehensive Strategic Partnerships</i>) couvrant toutes les missions de l'université. Ces partenariats sont structurants, transformants et concernent au minimum deux composantes académiques de l'UGA. Ils se caractérisent par un engagement multidimensionnel des deux établissements impliquant la réalisation conjointe d'un plan d'action, le déploiement de ressources, une réciprocité dans les moyens engagés sur plusieurs années.</p> <p>Une attention particulière sera portée aux projets favorisant l'émergence de structures mixtes internationales IRL (ex UMI), IRP (ex LIA), Umifre, ainsi qu'aux projets émanant des communautés scientifiques en sciences humaines et sociales.</p> <p>Les partenaires stratégiques ciblés par cet appel sont présentés sur le site web de l'UGA https://www.univ-grenoble-alpes.fr/rayonnement/l-uga-et-l-international/partenariats-strategiques/partenariats-strategiques-706637.kjsp?RH=1594805970504 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - University of Tsukuba, - Swansea University, - National Taiwan University, - University of Oxford, - McMaster University, - Karlsruhe Institute for Technology (KIT). <p>Un projet pourra être cofinancé avec l'un des partenaires de l'université européenne Unite! à savoir : Aalto University, Technical University of Darmstadt, Universitat Politècnica de Catalunya, KTH Royal Institute of Technology, Universidade de Lisboa, Politecnico di Torino.</p> <p>Un projet pourra être cofinancé avec l'un des partenaires du réseau Aurora à savoir : Universitat Innsbruck, University of Iceland, Universitat Rovira i Virgili, University Federico II of Naples, University of Aberdeen, Universitat Duisburg Essen, University of East Anglia, Vrije Universiteit Amsterdam.</p>
Modalités	<p>Les projets seront financés sous réserve expresse de l'obtention du co-financement du partenaire à hauteur de 50% du montant total à financer. Un courrier d'engagement, signé par un représentant habilité, est une pièce obligatoire à joindre au dossier de candidature. Les porteurs</p>

	<p>d'un projet labellisé devront produire un courrier de confirmation ferme de l'engagement du partenaire dans les 2 mois suivant la publication des résultats. En l'absence de ce document, la commission se réserve le droit d'annuler le financement accordé au profit d'un autre projet en liste d'attente. En cas de désistement du partenaire, la subvention de l'UGA ne sera pas maintenue.</p> <p>Pour les demandes de financement d'une thèse à 100%, les deux thèses devront commencer la même année universitaire et une attention particulière sera accordée à la collaboration envisagée entre les deux équipes ou entre les deux doctorants.</p> <p>Les porteurs ayant bénéficié d'un financement ISP 2020 ou IRGA 2021 ne peuvent pas déposer de projet. Une thèse en cotutelle déjà en cours entre les co-directeurs proposés dans le projet proposé le rend inéligible.</p>
Financement	<p>Dans le cas d'un projet avec un partenaire stratégique (liste ci-dessus), un membre de Unite! ou de Aurora, plusieurs possibilités de financement sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 ADR co-financée par l'UGA et le partenaire, - 1 ADR financée UGA plus 1 ADR financée par le partenaire (uniquement possible pour les partenaires suivants : University of Tsukuba et National Taiwan University), - 1 Post-doctorat co-financé par l'UGA et le partenaire d'une durée totale entre 12 et 36 mois. <p>Dans les autres cas, les financements seront limités à des missions, l'organisation de workshops, le financement de stages de recherche, à hauteur de 15 k€ maximum. Un budget détaillé sera demandé afin d'étudier la complémentarité entre les moyens demandés à l'UGA et ceux apportés par l'université partenaire. L'exacte réciprocité des moyens n'est pas obligatoire mais une contribution équilibrée entre les apports des partenaires sera privilégiée.</p>
Partenaires	Tout partenaire académique international est éligible selon les modalités définies ci-dessus.
Critères d'évaluation	<p>Qualité scientifique, impact potentiel et faisabilité du projet.</p> <p>Effet levier du projet quant à l'obtention d'autres financements, la création d'une nouvelle structure impliquant l'UGA, et/ou l'élargissement d'une structure à d'autres communautés (interdisciplinarité).</p> <p>Degré d'implication du partenaire au-delà de l'encadrement du doctorant/post-doc : qualité et complémentarité des équipes impliquées.</p> <p>Intégration du projet dans les thématiques ciblées par le partenariat : voir site web UGA > Rayonnement > Partenaires Stratégiques</p>
Sélection des projets	<p>Les projets scientifiques seront expertisés par les pôles de recherche et la DRT pour les projets issus de ses instituts.</p> <p>Ces évaluations seront transmises à la VP Relations Internationales élargie aux organismes nationaux de recherche qui évaluera de plus la pertinence du projet au regard de la stratégie internationale de l'UGA, le degré d'implication du partenaire et l'intégration aux actions en cours, puis établira la liste des projets proposés à la labellisation.</p>

■ Modalités générales

▪ Rattachement des projets, projets inter-pôles

- Un projet doit être déposé à titre principal dans le pôle de recherche correspondant à sa thématique principale, indépendamment du pôle de rattachement principal du laboratoire porteur.
- Le visa de la direction de laboratoire du coordinateur est obligatoire. Toutes les intentions de projets sont éligibles, sans quota par laboratoire.

- Le cas échéant, un pôle secondaire peut être indiqué. En cas de tel projet inter-pôles, les modalités du pôle principal s'appliquent. L'attention est attirée sur le fait qu'un rattachement à deux pôles doit impliquer une réelle plus-value en termes d'avancée de la connaissance pour les deux pôles impliqués, au-delà d'une implication méthodologique ou technique.
 - La sélection des projets exploratoires-émergents inter-pôles sera coordonnée par la Vice-Présidence Recherche et Innovation en configuration élargie. Des représentants de la Commission de la Recherche y seront présents comme observateurs.
- **Financement des projets**
 - Les projets incluant des partenaires académiques nationaux ou internationaux hors du périmètre des pôles de recherche de l'UGA ou des acteurs du monde socio-économique ou culturel sont éligibles, mais seules les activités des laboratoires des pôles de recherche de l'UGA seront financées.
 - Le montant accordé pourra être ajusté par rapport au montant demandé, notamment en cas de moyens d'ores et déjà disponibles dans le consortium pour la réalisation du projet. La plus grande transparence est attendue de la part des proposant et une déclaration insincère sera un motif de rejet du projet.
 - Pour le Pack 1 du volet 1, les crédits en fonctionnement/investissement devront être dépensés avant fin 2024. Les crédits des autres projets devront être dépensés avant fin 2025.
- **Coordination des projets**
 - Le porteur du projet doit être un membre permanent en activité (chercheur, enseignant-chercheur ou assimilé) d'une unité de recherche des pôles de recherche de l'UGA, ou d'unité de recherche de Grenoble CEA-DRT pour les volets international et innovation. Les autres structures (fédérations, plates-formes, ...) ne peuvent pas déposer de projet.
 - Le responsable scientifique et technique du projet ne doit pas être membre du directoire d'un pôle de recherche, de la Vice-Présidence Recherche et Innovation, de la Vice-Présidence Relations Internationales, du directoire de l'UGA.
 - Un chercheur ou enseignant-chercheur émérite ne peut pas être porteur d'un projet.
- **Concernant les Allocations Doctorales de Recherche (ADR) et les financements de post-doctorat**
 - Les ADR sont attribués dans une unité de recherche ayant l'UGA comme tutelle ou, pour les projets internationaux, un institut de la DRT.
 - Le directeur de thèse doit être rattaché à une École Doctorale de l'UGA.
 - Le démarrage de la thèse devra intervenir avant le 30/10/2022 pour le volet exploratoires-émergents, avant le 31/12/2022 pour les projets internationaux.
 - Le recrutement des doctorants devra se faire en articulation avec l'École Doctorale concernée. La procédure de recrutement (rédaction et diffusion de la fiche de poste, description des conditions de travail, pré-sélection puis auditions) sera définie par les futurs encadrants puis validée par l'École Doctorale. Le processus devra impliquer, aux différentes phases, des personnes expérimentées dans l'encadrement de thèse et dans le recrutement international de doctorants. Il n'est donc pas nécessaire d'identifier un candidat au moment du dépôt du projet.
 - Les contrats doctoraux dont le recrutement s'est avéré infructueux au 1^{er} octobre 2022 seront transformés en contrats ordinaires attribués aux Écoles Doctorales concernées.
 - En cas de demande d'ADR, l'École Doctorale cible sera sollicitée sur le nombre de thèses en cours et le nombre de thèses financées non soutenues au-delà de 4 ans encadrées par le(s) directeur(s) de thèse pressenti(s) au cours des 10 dernières années ou, à défaut, depuis son (leur) recrutement à l'UGA.
 - Chaque directeur de thèse potentiel s'assurera auprès de son École Doctorale de rattachement de respecter les règles en vigueur en matière de taux d'encadrement dans le cadre de la mise en place du nouveau règlement intérieur du Collège Doctoral et sa phase transitoire.
 - Les post-doctorants devront justifier d'une expérience de recherche hors des laboratoires des pôles de recherche de l'UGA, soit pendant leur thèse, soit lors d'un travail post-doctoral.
- **Critères communs et complémentaires**
 - Les projets portés par des personnes qui proposent un retour à la recherche seront instruits en prenant en compte leur situation particulière.

- En cas de seconde soumission d'un même projet, le rapporteur devra prendre en compte les évaluations de l'année précédente en plus de celles de l'année en cours et décrire les modifications apportées au projet soumis.
- Dans le cadre de la politique environnementale de l'UGA, chaque porteur de projet expliquera comment seront limités les impacts potentiels de son projet sur l'environnement.
- La stratégie de diffusion et de valorisation des résultats sera prise en compte, notamment en ce qui concerne le choix des congrès nationaux ou internationaux, des revues nationales et internationales avec relecture par les pairs et référencées dans des bases internationales visés. Par ailleurs, le dépôt des articles et des manuscrits rédigés dans une base ouverte (telle que HAL ou arxiv) sera obligatoire.

■ Procédure de sélection

- La procédure de sélection respectera la charte UGA des bonnes pratiques de déontologie des appels à projets, notamment concernant le traitement des liens d'intérêt.
- Pour chaque volet, les différentes instances en charge sont indiquées ci-dessous :

	Volet	Pilotage	Comité	Instance consultative	Instance décisionnaire
1	Exploratoires - émergents	VP Recherche & Innovation élargie	Formé par le conseil de pôle	Conseil de pôle	Directoire UGA
2	Innovation		Comité innovation	CR du CAC	
3	International	VP Relations Internationales	VP Relations Internationales élargie	CR du CAC	

■ Retour vers les porteurs et restitution vers la communauté du pôle

- Chaque comité désignera parmi ses membres un rapporteur qui rédigera une synthèse des évaluations qui sera adressée au porteur. Chaque porteur pourra obtenir une rencontre avec un membre du directoire du pôle pour discuter de son dossier.
- Une synthèse de chaque volet de l'appel à projets IRGA (projets retenus, déroulement des délibérations, méthode d'arbitrage) sera rédigée par chaque comité à destination de la Vice-Présidence Recherche et Innovation et de la Commission Recherche du CAC. Les pôles diffuseront cette synthèse sous une forme accessible à tous les chercheurs et enseignants-chercheurs à définir par le pôle (webinaire, journée d'étude, etc.).
- Pour les projets exploratoires et émergents du Pack IA, les retours seront faits par le bureau scientifique de l'Institut MIAI Grenoble Alpes. Une fois les résultats connus, chaque porteur de projet, qu'il soit retenu ou pas, pourra obtenir, à sa demande, une rencontre avec un membre du directoire du pôle et/ou du bureau scientifique de l'Institut MIAI Grenoble Alpes.

■ Soumission des projets

Les dossiers sous forme électronique doivent être soumis dans les délais, au format demandé et complets, selon la procédure décrite sur la plate-forme de dépôt <http://projects-call.univ-grenoble-alpes.fr>. Ils peuvent être rédigés en anglais ou en français.

- Publication de l'appel : 12 octobre 2021,
- Ouverture du site de soumission : début novembre 2021,
- Date limite de soumission : 10 décembre 2021 – 13 h,
- Publication des résultats : mars-avril 2022.